

Aménagement numérique

L'aménagement numérique du territoire a été introduit par le schéma d'aménagement numérique porté par les Départements et la Région Alsace.

Ce schéma prévoit le raccordement à la fibre optique de 475 000 prises, dont 10 674 dans les 6 communes du Pays de Ste Odile. La mise en œuvre est envisagée de 2017 à 2025. Les communes, dont la moitié des foyers ne disposent pas d'un débit > à 2 Mbits/sec., seraient prioritaires. Ce qui est le cas des communes de Bernardswiller et de Meistratzheim.

La fibre optique est à ce jour la technologie la plus performante en matière de transport des informations via internet (télévision, téléphone, visioconférence, données informatiques, téléchargements, ?). Elle remplacera progressivement l'ADSL.

Afin d'appréhender l'architecture de ce nouveau réseau une étude d'ingénierie « Tracé & Chiffrage » a été lancée. Le résultat apporte dès aujourd'hui à la CCPO des éléments complémentaires notamment en matière de montée en débit.

La CCPO a pour objectif d'atteindre pour tout le territoire des débits minimums de 30 Mbits/sec.

